RSS

Accueil / Actualités / En marge de l...

En marge de l'affaire Barbarin, le Dr Catherine Bonnet s'explique sur la Commission pontificale de la protection des mineurs

Christian Delahaye | 07.03.2016 Abonnez-vous favorite

- <u>-</u>
- +



Crédit Photo: S. Toubon Zoom

SUR LE MEME SUJET

• Portrait VIES DE MEDECIN Catherine Bonnet : une lanceuse d'alerte au Vatican

Mots clés

- Psychiatrie
- Criminalité-Violence
- Droit de l'enfant

<u>Créer</u> une alerte

« La Commission pontificale de protection des mineurs, créée il y a deux ans par le pape François, n'est pas une commission d'enquête sur les affaires de pédophilie dans l'Église, souligne le Dr Catherine Bonnet, seule psychiatre pour enfants et seule Française à y siéger, dans l'entretien qu'elle accorde au « Quotidien ». C'est la raison pour laquelle, insiste celle qui s'est illustrée pendant 30 ans comme lanceuse d'alertes dans les affaires de pédophilie, il n'est pas de ma responsabilité de commenter les plaintes qui sont en cours d'instruction en France. »

Le Dr Bonnet ne s'exprimera donc pas sur l'enquête ouverte pour « non-dénonciation de crime », qui vise le cardinal archevêque de Lyon Philippe Barbarin. Elle ne se prononcera pas davantage sur les plaintes qui visent le cardinal George Pell, numéro 3 du Vatican, accusé d'avoir abusé plusieurs garçons, interrogé la semaine dernière par la commission royale australienne.

Pense-t-elle néanmoins que le pape François a eu raison de dire : « un évêque qui change de paroisse un prêtre alors qu'il sait qu'il est pédophile est un inconscient et la meilleure chose qu'il puisse faire, c'est de démissionner » ?

« Nous avons proposé au pape que soit constitué un nouveau tribunal pour juger les évêques dans les affaires de crimes et de violences sexuelles », répond-elle, en se félicitant que le pape ait donné son accord pour que cette juridiction soit créée sous l'égide de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

Mais le temps du Vatican est long, cette instance n'a pas encore vu le jour. Et le travail de la commission en est « à ses débuts ». « C'est un travail vaste, explique le Dr Bonnet, qui analyse tous les aspects de violences sexuelles sur de nombreux plans, en particulier psychologique, social, légal, éducatif, en accord avec les différentes cultures, les pratiques locales, les législations des pays, sur les cinq continents. À cela il faut ajouter le travail de formation de tous les membres du clergé, y compris les évêques. Nous tenons compte de la souffrance des enfants d'hier, dont les violences ont été tues pendant des années, afin que les enfants de demain et leurs familles puissent se sentir en sécurité dans l'Église. »

Urgence pour les enfants victimes

« Je suis bien sûr comme je l'ai toujours été, du côté des victimes, rappelle la psychiatre pour enfants. Et si nous sommes bien conscients qu'il y a une urgence pour les enfants victimes d'actes pédophiles aujourd'hui, nous savons également que proposer des initiatives et des changements exige du temps. » La Commission avance à son rythme, sa dernière réunion a eu lieu en février, la suivante est fixée au mois d'octobre. « Entre-temps, on travaille beaucoup », assure le Dr Bonnet.

Des évolutions positives sont observées : « Aux États-Unis, suite à l'enquête du Boston Globe qui a été transposée au cinéma avec le film Spotlight, oscar de l'année, l'obligation de signaler les soupçons de violences à l'encontre des enfants a été progressivement étendue dans les États pour les médecins, les professionnels de l'enfance et les membres du clergé. La charte des évêques énonce aujourd'hui clairement l'obligation de signaler les cas d'abus aux autorités, comme l'a rappelé le président de la commission, le cardinal O'Malley, archevêque

de Boston, et le programme de formation des nouveaux évêques américains y fait référence clairement et explicitement. »

« Il est nécessaire que les lois civiles soient appliquées pour signaler les suspicions de violences sexuelles qui sont portées à la connaissance des membres de l'Église, c'est ce que nous avons souligné le mois dernier dans un communiqué, insiste le Dr Bonnet dont l'un des chevaux de bataille en France, avec le procureur Eric de Montgolfier, vise précisément à faire adopter une législation obligeant à signaler. « Tant que cette loi civile n'est pas votée, en effet, les juges enquêteront sur les non-dénonciations, la charge de la preuve leur incombant », déplore-t-elle.

« Notre responsabilité au sein de la commission est écrasante », avait-elle confié lors de sa désignation par le pape. Aujourd'hui, elle regrette un manque de lisibilité : « Nous rédigeons régulièrement des communiqués, encore faut-il qu'ils soient lus. Nous espérons ouvrir bientôt un site internet qui permettra de rendre plus visible notre travail. »

Alors, entre l'urgence des affaires et le rythme de travail de la commission pontificale, la lanceuse d'alerte que fut le Dr Bonnet pourrait-elle envisager de prendre un jour ses distances avec la commission, ainsi que l'a fait l'un de ses membres, Peter Saunders? « Il faut encore nous laisser le temps de travailler pour apprécier nos propositions avant de nous poser la question d'une démission, répond-elle, se voulant « résolument optimiste ».

Source: Lequotidiendumedecin.fr

- See more at: http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/03/07/en-marge-de-laffaire-barbarin-le-dr-catherine-bonnet-sexplique-sur-la-commission-pontificale-de-la-protection-des-

mineurs_799126?ecmp=NL_derniereheure_20160307&nlToken=Gerpslq3mwudKYNKXf7pzKaDua4FiwXFdIHQqNBqlI0ThUvUAYu_RNxRH9lCuGtzecC9OyHYMMMSQlQgAgA%3D#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20160307&utm_campaign=NL_derniereheure